

**COMMUNE DE MAXENT**

Ille-et-Vilaine  
-----

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021.

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absent excusé :** Henri DORANLO (pouvoir à Olivier JEHANNE)

**Secrétaire de séance :** Sébastien RAOULT

Vote à main levée

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

-Devis de 109,60 € HT (Tiers : Extincteurs Nantais) pour des registres de sécurité pour l'ensemble des bâtiments communaux.

-Devis de 222,01 € HT (Tiers : SELF-SIGNAL) pour des panneaux de signalisation.

-Devis de 390,00 € HT (Tiers : PIX'N'GRAPH) pour rédaction cahier des charges pour site internet.

-Devis de 620,00 € TTC (Tiers : CEPIM) pour habilitation électrique des agents du service technique.

-Devis de 1 196,29 € HT (Tiers : H-TUBE) pour matériel voirie (tubes + grilles).

-Devis de 1 213,14 € HT (Tiers : OUEST-BUREAU) pour du mobilier à la médiathèque.

-Devis de 3 753,68 € HT (Tiers : FAUCHOUX PASCAL SARL) pour réparation et entretien de la couverture de l'église.

-Signature d'un contrat de bail : location logement 5, rue Ange Gouin.

Pour information : délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'encontre de la Communauté de communes de Brocéliande : déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées :

Par Maître Benoît PICHEVIN, Plélan-Le-Grand :

-Parcelle AD n°609 (non-bâtie - 501 ca), située 1, rue le Clos de la Fontaine.

-Parcelle AB n°415 (bâtie) située 10, rue Noël Georges.

-Parcelle ZL n°135 (bâtie) située 1, rue du Pré aux Biches.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : création d'un conseil municipal des jeunes : approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du samedi 27 mars 2021 : à l'unanimité.

## 2021-030 : Associations : subventions communales : critères d'attribution.

Rapporteur : Sébastien RAOULT

La commission vie associative propose d'établir de nouveaux critères dans l'octroi des subventions communales aux associations.

La commission finances lors de sa réunion du 12 mars a émis un avis favorable à cette proposition qui est la suivante :

- **Associations sportives :**  
Part fixe : 250,00 €  
Part variable : 5,00 € par adhérent/licencié domicilié à Maxent  
A compter de 2022 : 7,50 € par adhérent/licencié domicilié à Maxent de moins de 20 ans, 5,00 € par adhérent/licencié domicilié à Maxent de plus de 20 ans,
- **Associations culturelles, loisirs, écoles :**  
Part fixe : suivant demande, le résultat financier, les animations organisées sur Maxent.
- **Nouvelle association :** participation au lancement de l'association ou à une nouvelle section dans une association : 150,00 €

Il est proposé de valider ces critères d'attribution pour l'octroi des subventions communales.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider ces critères d'attribution pour l'octroi des subventions communales ci-dessus à compter de l'année 2021.

## 2021-031 : Associations : vote des subventions communales 2021.

Rapporteur Sébastien RAOULT

Suite à l'établissement de nouveaux critères dans l'octroi des subventions communales aux associations, la commission vie associative propose les montants suivants pour l'année 2021, avec avis favorable de la commission finances du 12 mars.

	Part fixe	Part variable	Nouvelle	TOTAL
<b>Associations Sportives</b>				
Gymnastique Volontaire	250,00 €	180,00 €		430,00 €
Brocéliande Volley	250,00 €	15,00 €		265,00 €
VTT Club Maxent	250,00 €	50,00 €	150,00 €	450,00 €
FC Plélan-Maxent	250,00 €	85,00 €		335,00 €
				<b>1 480,00 €</b>
<b>Associations Loisirs, Culturelles, Ecoles</b>				
A.C.C.A. Maxent	400,00 €	220,00 € (exceptionnel : achat de cages)		620,00 €
AZYLIS	250,00 €			250,00 €
ACPG-CATM	300,00 €			300,00 €
La Maxentaise	900,00 €	Sous réserve de la manifestation de juillet		900,00 €
A.P.E.L. Saint-Joseph	150,00 €			150,00 €
A.P.E. les Gallo-Peints	150,00 €			150,00 €
Echappée Belle	300,00 €			300,00 €
				<b>2 670,00 €</b>
<b>Associations Diverses</b>				
Prévention Routière	30,00 €			30,00 €
Alcool Assistance	45,00 €			45,00 €
F.N.A.H.T.	100,00 €			100,00 €
Les Restos du Coeur	160,00 €			160,00 €
				<b>335,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 785,00 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>4 485,00 €</b>

Certaines associations communales ont émises le souhait de ne pas percevoir de subventions pour l'année 2021 (La Pétanque Maxentaise, le Club la Corbeille, le Comité des Fêtes).

Il est proposé de valider les subventions communales 2021 ci-dessus.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider les subventions communales 2021 ci-dessus.

#### **2021-032 : Association de l'EHPAD résidence « Le Grand Champ » : cotisation 2021.**

Tous les ans, la commune de Maxent verse une cotisation annuelle de 60,00 € à l'association de l'EHPAD résidence « Le Grand Champ ». Monsieur le Maire propose donc de la renouveler.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De verser une cotisation annuelle de 60,00 € à l'association de l'EHPAD résidence « Le Grand Champ » pour l'année 2021.

#### **2021-033 : Subventions aux établissements scolaires : année 2021.**

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 45,00€ par jeune aux établissements scolaires suivants :

- IME « Ajoncs d'Or » Montfort-sur-Meu : 1 jeune
- MFR Montauban-de-Bretagne : 1 jeune
- MFR Les Herbiers : 1 jeune

***TOTAL = 3 jeunes x 45,00 € = 135,00 €***

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la proposition de Monsieur le Maire pour les subventions aux établissements scolaires ci-dessus pour l'année 2021.

#### **2021-034 : Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : participation financière 2021.**

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Plélan-le-Grand, par courrier en date du 22 février 2021 dernier, demande un soutien financier à la commune sur la base du nombre d'habitants, à savoir 1,50€ par habitant, soit pour Maxent 2 224,00 € (1,50€ x 1483 habitants, identique à 2020).

A cette demande de soutien, une participation au fonctionnement au titre de la solidarité du service aux habitants de 150,00€ est également sollicitée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une participation de 2 374,00€ à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une participation de 2 374,00€ à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2021.

#### **2021-035 : Vote d'une subvention au budget CCAS 2021.**

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de fonctionner et d'équilibrer son budget, Monsieur le Maire propose d'effectuer une subvention de 2 600,00 € du budget communal 2021 (article 657362 : subvention de fonctionnement versée au CCAS) vers le budget CCAS 2021.

Pour information, le budget CCAS 2021, pour la section de fonctionnement, a été voté pour 8 800,00 € de dépenses et pour 8 800,00 € de recettes avec un résultat de l'exercice 2020 de 1 161,58 € et un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 4 454,66 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'effectuer une subvention de 2 600,00 € du budget communal 2021 (article 657362 : subvention de fonctionnement versée au CCAS) vers le budget CCAS 2021.

**2021-036 : Voirie : travaux : remplacement de poteaux incendies : devis.**

Rapporteur : André DEMEESTERE

La SAUR a transmis deux devis pour des travaux de remplacement de poteaux incendies sur la commune qui sont les suivants :

Emplacement	Montant H.T.	Montant T.T.C
Les Hayes	2 415,13 €	2 898,16 €
Rue Noel Georges	2 652,85 €	3 183,42 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces deux devis.

Pour information, une étude de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune devra être élaborée en partenariat avec le SDIS et le gestionnaire du réseau d'eau potable, afin d'identifier les carences et de prioriser les équipements à mettre en place en vue d'améliorer la couverture DECI du bâti existant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux devis de la SAUR pour le remplacement de poteaux incendies.

**2021-037 : Création d'un poste non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique (période juillet et août).**

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Vu le décret n°88-145 pris **pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,**

Vu le budget 2021 adopté par délibération n°2021-025 du 27 mars 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2021 dans le service technique,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier pour juillet et pour août 2021 en renfort au sein du service technique de la commune.

Le recrutement se fera sur le grade d'adjoint technique rémunérée sur l'échelle C1, échelon 3.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi saisonnier pour juillet et pour août 2021 en renfort au sein du service technique de la commune. Le recrutement se fera sur le grade d'adjoint technique rémunéré sur l'échelle C1, échelon 3.

## 2021-038 : Commissions extra communales - Comités consultatifs : mise à jour.

Lors du conseil municipal du 9 juin 2020, les commissions extra communales – comités consultatifs étaient créées.

Elles ont été complétées avec des personnes extérieures lors du conseil municipal du 01 octobre 2020.

Depuis la mise en œuvre de ces commissions, des administrés ont souhaité les intégrer.

Monsieur le Maire propose donc de les mettre à jour :

- Commission communication (feuille mensuelle « le Mini Max' », bulletin municipal, site Internet)  
**Elus** : Sébastien Raoult, Sophie Bléjean, Soizic Blot, Emilie Thaunay

**Personnes Extérieures** : Delphine Houssin, Eryne Bléjean, Robert Collin

**Correctrices** : Françoise Foucaud, Liliane Marchet, Marie-Hélène Jamin, Valérie Louw, Jacqueline Georges

- Groupe de travail : Voirie et Environnement  
**Elus** : André DEMEESTERE, Pascal COSTARD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Olivier JEHANNE

**Groupes de travail :**

- . Rémi Brégère,
- . Armel Texier,
- . Sylvain Georges,
- . Armel Teillant,
- . Gérard Tertrais,
- . Yannick Brégère,
- . Gérard Leray, Landrouin,
- . Michel Chasles,
- . Jean-Charles Huguet,
- . Régis Blot,
- . Gérard Leray, la Lande des Bois,
- . Dominique Faye,
- . Julien Vallerie,
- . Jaouen Vallet,
- . Carmen Lane,
- . Jean-Paul Bernard,
- . André Paquer,
- . Gérard Robin,
- . Jacqueline Bellay,
- . Laure Pinel,
- . Jérôme Pépion,
- . Roland Pépin,
- . Claude Briantais
- . Jacques Guillemot

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions.

## 2021-039 : Création d'un conseil municipal des jeunes.

**Rapporteur : Françoise FOUCAUD.**

Lors des réunions de conseil municipal du 17 janvier et du 23 février derniers, les élus étaient informés du travail de la commission jeunesse sur la création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ).

La commission jeunesse a bien avancé dans le projet suivant :

Les inscriptions sur les listes électorales seront closes au 24 septembre.

- Pour être électeur, il faut habiter Maxent et être en classe de CM1, CM2, 6ème ou 5ème et avoir

l'autorisation parentale.

- Pour être candidat, il faut évidemment être électeur et avoir envie de s'investir pour sa commune et avoir aussi l'autorisation parentale de participer aux diverses réunions que cela implique.
- Le dépôt de candidatures se fera avant le 8 octobre pour des élections le vendredi 15 octobre à l'espace jeunes.
- Le CMJ comptera 15 conseillers :
  - 4 : classe CM1 -CM2 des Gallo-Peints,
  - 4 : classe CM1-CM2 de Saint-Joseph,
  - 1 : classe CM1-CM2 non scolarisé à Maxent,
  - 6 : 6ème-5ème
- L'installation se fera le samedi 22 octobre en présence des conseillers adultes et des familles des enfants. Il est prévu que le conseil municipal des jeunes se réunisse tous les 2 mois en présence d'élus adultes et d'intervenant extérieur en fonction des projets qui seront exprimés. Un budget pourra être alloué pour que les jeunes puissent réaliser leurs projets.

La commission jeunesse a élaboré un livret d'accompagnement expliquant les finalités d'un CMJ et le déroulement des élections.

Après présentation des principes et du livret d'accompagnement, le conseil municipal valide la création d'un conseil municipal des jeunes sur la commune de Maxent.

\*\*\*\*\*

#### **Monsieur le Maire informe :**

- Signature le 7 mai prochain chez le notaire pour la vente de la parcelle AD n°651 avec les futurs acquéreurs, Monsieur Sylvain CHASLES et Madame Tifenn PIEDERRIERE pour la création de la future maison d'assistantes maternelles.
- Elections : la commission de contrôle doit se réunir entre le 24ème et le 21ème jour avant le scrutin soit les 27, 28 ou 29 mai.
- Elections départementales et régionales : les 20 et 27 juin 2021 prochains. Pour la tenue des bureaux de vote, des créneaux de 2h30 seront déterminés.

#### **Madame Françoise FOUCAUD informe :**

- Règlement intérieur périscolaire : un travail sur la mise en page va être effectué afin de le rendre plus attrayant dans la lecture.
- Garderie du périscolaire du soir : projet d'instaurer un forfait de 25,00 € pour tout dépassement au-delà de 19h00. Ce point sera validé en conseil municipal.
- Campagne des Restos du Cœur : le centre communal d'action sociale (CCAS) de Plélan-le-Grand a sollicité les CCAS des communes avoisinantes ayant des bénéficiaires du Resto du Cœur pour la campagne de distribution afin d'avoir une aide pour le transport des colis entre le lieu de dépôt (Montfort-sur-Meu) et de distribution (Plélan-le-Grand).

Pour la campagne d'été, à partir du 6 mai le CCAS de Maxent effectuera un transport un jeudi matin par mois et pour la campagne d'hiver, le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.

#### **Monsieur André DEMEESTERE informe :**

- Défense incendie : le dernier rapport de 2019 de vérification des poteaux incendie et des puisards établis par les sapeurs-pompiers indique que 13 puisards sont indisponibles sur la commune (les poteaux incendie essentiellement dans l'agglomération et les puisards surtout sur le territoire rural). Une analyse sur le terrain de la défense incendie de la commune devra être effectuée afin de vérifier la pression des puisards. En cas d'insuffisance, ils devront être remplacés par des poteaux incendies. La SAUR pourra effectuer cette mission d'analyse pour un coût estimé à 5 000,00 € HT. Les points d'eau naturel (mares et fontaines) peuvent être pris en compte si accessibles (intervention de Madame Audrey HIROU-ROBERT). Les réserves d'eau privé peuvent être également inclus dans la défense incendie (intervention de Madame Soizic BLOT).

Monsieur André DEMEESTERE précise que les exploitations agricoles classées ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) ne sont pas incluses dans la défense communale donc il n'y a pas d'aide communale.

L'étang communal nécessiterait un aménagement de son accès pour être incorporé.

- Groupes de travail voirie : mail à l'ensemble des groupes pour rendre compte de leurs demandes et des urgences qui vont être traitées. 88 demandes au total, 28 personnes font parties de ces 4 groupes.

1-Groupe agglomération : 41 demandes dont 16 urgentes.

2-Groupe nord : 3 demandes urgentes.

3-Groupe est : 8 demandes urgentes.

4-Groupe ouest : 36 demandes dont 7 urgentes.

Certaines demandes urgentes ont déjà été traitées par le service technique, d'autres demandent l'intervention d'entreprises extérieures (exemple : busage de fossés). L'objectif est de finaliser l'ensemble des urgences pour le dernier trimestre 2021.

- Signalétique du bourg : une rencontre sur terrain a été réalisée avec des habitants du bourg afin de faire un travail sur la signalétique. Une demande de devis devra être effectuée pour chiffrer le coût.
- Sentiers et espaces naturels : devis reçu d'Eureka Emplois Services (structure d'insertion sociale basée sur Montfort-sur-Meu) à l'étude pour le nettoyage d'un chemin d'exploitation afin de faciliter l'accès à des parcelles agricoles et pour le nettoyage de la fontaine située à l'Emehec.

### **Madame Sophie BLÉJEAN informe :**

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : 1<sup>ère</sup> réunion le 15 avril 2021. Le SCOT est un document d'urbanisme supérieur permettant de créer un cadre de développement territorial complet. Il s'organise à l'échelle d'un bassin de vie (33 communes, 6 pôles : 2 par communauté de communes). Il est multi-thématiques (habitat, environnement, commerce, services, risques, mobilité, économie, industrie, artisanat, énergie, climat, paysages, architecture, patrimoine...).
- Commission urbanisme du 24 avril 2021 :
  - Point d'avancement du PLUi : réunions les 2 et 30 mars afin de faire le point avec la Communauté de Communes de Brocéliande (CCB) sur l'état d'avancement du PLUi suite à l'enquête publique. Les procès-verbaux de synthèse (183 demandes au niveau de la CCB) ont été restitués par la commission d'enquête. Le délai de réponse de la CCB prévu à 15 jours a été prolongé pour répondre aux diverses observations. Le point majeur consiste à apporter des réponses définitives aux observations des personnes publiques associées. L'objectif d'approuver le PLUi en juin prochain reste d'actualité.
  - Rappel : bâtiments repérés en zone agricole dans le cadre du PLUi : un certain nombre de secteurs ont été identifiés par des étoiles rouges sur le PLUi arrêté, en lien avec l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. L'identification de ces bâtiments permettra entre autres le changement de destination des bâtiments patrimoniaux existants, l'extension des habitations existantes et la construction d'annexes, dès lors qu'ils ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site sous réserve qu'ils répondent à des critères cumulatifs notamment que la surface de plancher soit au minimum de 60m<sup>2</sup> si le changement de destination induit la création d'un foyer nouveau.
  - Zone agricole dans le bourg : le bâtiment agricole exploité par le GAEC Catillan (zone A du PLU) se situant rue du Pont Sel a actuellement un périmètre de 50 mètres interdisant toutes constructions ou rénovations autour de celui-ci selon le règlement départemental sanitaire. Après échange avec la Chambre d'Agriculture, un dossier sera monté pour réduire cette distance et l'intégrer dans le PLUi. La consultation sera portée par la Communauté de Communes de Brocéliande (CCB).

### **Monsieur Sébastien RAOULT informe :**

- Cérémonie du 8 mai : Vu le contexte sanitaire, il n'y aura pas de détachement d'élèves officiers des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan pour la cérémonie du 8 mai. Elle sera limitée à 6 personnes et se déroulera à 11h00.
- Prochain bulletin municipal : la distribution se fera par les élus.

**Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :**

- Intercommunalité : le pacte de gouvernance -projet de territoire- est en cours d'élaboration (document attendu pour fin juin par la Préfecture). Les réunions de travail se déroulant en visio-conférence, les conditions ne sont pas toujours optimales.  
Des dates de réunion ont été ajoutées pour présenter un document fin mai, début juin.  
Le pacte de gouvernance permettra à la Communauté de Communes de Brocéliande de prétendre à des subventions.

**Monsieur Franck DELALANDE informe :**

- Bâtiments communaux : l'entreprise FAUCHOUX intervient à partir du 3 mai pour les travaux zinguerie à la salle polyvalente et pour l'entretien de la toiture de l'église.
- Réserves de la Sous-Commission départementale sécurité ERP-IGH :
  - Mise en conformité du système d'alarme à l'église dans le local des cloches : intervention de l'entreprise Maxime RICHARD le 10 mai.
  - Devis de 1 993,18 € TTC transmis par cette entreprise pour mettre en place une nouvelle alarme incendie à la salle polyvalente.

**Monsieur Bernard HUBERT- GUGLIELMACCI informe :**

- Jeudi découverte : retour de cette animation, 95% des participants sont partants.
- Journée du patrimoine 2021 : la commune a candidaté pour les 50 coups de cœur de la Région Bretagne (dossier préparé par deux bénévoles, Monsieur Jacques GUILLEMOT et Monsieur Armel TEXIER).
  - Proposition d'animations pour cette journée :
    - Samedi matin : animation autour des arbres exceptionnels de la commune.
    - Samedi après-midi : visite de l'église et randonnée secteur Périsac.
    - Dimanche matin : randonnée secteur du Canut.
    - Dimanche midi : animation autour du four communal de l'Ajeu.
    - Dimanche après-midi : randonnée secteur la Madeleine.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21H30.

Le Maire

Ange PRIOUL

